Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

À une séance extraordinaire du Conseil de la ville de Crabtree, tenue le 15 décembre 2025, le règlement suivant a été adopté :

- *Règlement 2025-463 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2026*

Ce règlement entre en vigueur le 16 décembre 2025.

Ce règlement est déposé l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 16 décembre 2025

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 16 décembre 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 décembre 2025.

Pierre Rondeau